

Objectif 1- Améliorer la connaissance des risques liés au ruissellement et à l'érosion du bassin versant de la Scarpe aval et du risque inondation sur la Scarpe entre l'écluse de Goeulzin et l'écluse de Fort de Scarpe

Besoin identifié	Constat et réflexions issus des groupes de travail	Échéance	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires pressentis	Priorité (selon échanges en groupes de travail)
<p>Pas de besoin identifié pour améliorer la connaissance des risques d'érosion.</p> <p>=> Toutefois un accompagnement reste intéressant à proposer localement, Voir orientation 2/d</p>	<p>La sensibilité du bassin-versant à l'érosion des sols est jugée faible (notamment au regard d'autres territoires en Nord-Pas de Calais). Seules quelques communes de la Pévèle au nord (Mons-en-Pévèle, Raimbeaucourt, Moncheaux...) et de l'Ostrevent au sud (Roucourt, Erchin, Lewarde, Villers-au-Tertre, Loffre...) sont localement concernées au regard des pentes qui les concernent, et des événements passés recensés.</p> <p>Une cartographie des aléas et enjeux ne semble pas nécessaire à modéliser à l'échelle du périmètre d'étude.</p>				
<p>Pas de besoin identifié pour améliorer la connaissance des risques ruissellement urbain</p> <p>=> Toutefois un accompagnement reste intéressant à proposer sur la gestion alternative des eaux pluviales, Voir orientation 2/a</p>	<p>Il s'agit davantage de développer les moyens pour promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, plutôt qu'améliorer la connaissance.</p>		Gestionnaires de réseaux d'assainissement (EPCI, Noréade, Syndicats...)		
<p>Assembler les données et études existantes puis définir les besoins de connaissance complémentaire sur le fonctionnement du noeud hydraulique du Douaisis entre l'écluse de Goeulzin et Fort de Scarpe en prenant en compte les interactions avec les autres bassins.</p> <p>=> en lien avec 2/C sur le besoin d'améliorer l'instrumentation du noeud hydraulique du Douaisis</p>	<p>Il s'agit de mieux comprendre le fonctionnement du noeud hydraulique du Douaisis et de connaître les possibilités de stockage ou transferts d'eau depuis la Scarpe amont et la Sensée, vers la Scarpe aval ou la Deûle.</p> <p>La première étape consiste en la rédaction du cahier des charges sur la base d'une évaluation des besoins et au regard des informations disponibles (informations suite à l'étude DREAL des barrages de Courchelettes, Lambres lez Douai, Douai, ou étude en cours sur la Sensée...) grâce à une concertation à animer entre DREAL/VNF/CAD notamment.</p>	Moyen terme		DREAL, VNF, CAD	TRES IMPORTANT
<p>Compiler puis partager la connaissance sur les digues de territoires (domaniales et non domaniales) et en déduire les besoins de suivi, entretien.</p>	<p>Cette action doit préalablement inventorier les digues, notamment vérifier si il y en a des non domaniales. Pour ce qui est des digues domaniales, elles font l'objet d'un suivi et d'un entretien par les VNF.</p> <p>Cette action sera notamment liée à l'application du décret digues (identification des "systèmes d'endiguement" puis classement du niveau de dangerosité et réalisation des études de danger).</p>	Délai d'application du décret digues?		VNF, DREAL/DDTM, autres propriétaires de digues?	IMPORTANT
<p>Améliorer la connaissance des phénomènes de remontées de nappes par l'agglomération des données existantes, à travers l'organisation d'un groupe de travail dédié.</p>	<p>La problématique des remontées de nappe est complexe et localisée sur notre périmètre d'étude. Plusieurs suivis existent mais ne sont pas mutualisés, partagés et diffusés (BRGM, Parc, Agence de l'eau...).</p> <p>Il est nécessaire d'identifier les besoins de connaissance afin d'éviter l'urbanisation dans les zones où la problématique n'aurait pas été détectée.</p> <p>A noter que les prévisions du changement climatique évoquent une baisse globale des niveaux d'eau des nappes dans les décennies à venir.</p>			BRGM, Parc, DDTM (service eau et environnement) EPCI,	IMPORTANT

Objectif 2- Réduire l'aléa inondation par une optimisation de la gestion des eaux pluviales, des écoulements en zones urbanisées et rurales de l'entretien des cours d'eau et de la coordination des ouvrages hydrauliques

Besoin identifié	Constat et réflexions issus des groupes de travail	Échéance	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires pressentis	Priorité (selon échanges en groupes de travail)
<p>Accompagner les syndicats d'assainissement compétents dans le renforcement des exigences sur la gestion alternative des eaux pluviales.</p>	<p>Etablir un diagnostic en vue de maîtriser les débordements de réseaux, comparer et harmoniser autant que possible les règlements d'assainissement afin de développer les techniques alternatives (en fonction des possibilités techniques).</p>		Noréade, CCCO, CAD, SIARB	Adopta	TRES IMPORTANT
<p>Sensibiliser les élus communaux sur l'intérêt de la gestion alternative des eaux pluviales.</p>	<p>Afin qu'ils soient convaincus de l'intérêt « d'aménagement autrement ».</p> <p>Les outils proposés par Adopta doivent être exploités.</p>			Adopta	TRES IMPORTANT
<p>Former les personnels techniques (techniciens communaux ou intercommunaux, bureaux d'études...) à la mise en œuvre de la gestion alternative des eaux pluviales.</p>	<p>Les outils proposés par Adopta doivent être exploités.</p> <p>Il s'agit notamment de développer des solutions mixtes tamponnement, infiltration.. (via par exemple la diffusion de guide technico-économique, l'exploitation des outils Adopta).</p>			Adopta	TRES IMPORTANT
<p>Réaliser et diffuser une cartographie simplifiée à l'échelle du territoire d'étude pour identifier les tendances quant à la faisabilité ou non d'infiltrer les eaux pluviales.</p>	<p>Ce qui n'exclue pas une étude au cas par cas des possibilités d'infiltration. Ne pas oublier que des solutions mixtes peuvent être trouvées, pour une infiltration même partielle.</p>				TRES IMPORTANT

Elaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations de la Scarpe-Aval

<p>Accompagner chaque projet d'aménagement, neuf ou en réhabilitation,</p>	<p>L'accompagnement doit notamment permettre une concertation efficace entre les élus communaux, l'aménageur et/ou le gestionnaire, le syndicat d'assainissement, pour « bien penser » les aménagements en amont et identifier les opportunités pour réaliser du stockage et de l'infiltration (et ainsi optimiser les dépenses) conformément à la réglementation (notamment sur les débits des rejets).</p> <p>Les outils proposés par Adopta doivent être exploités.</p>			<p>Adopta</p>	<p>TRES IMPORTANT</p>
<p>Elaborer les plans de gestion pour les cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courant de l'Hopital et de Coutiches (Pévèle Carembault) - La Balle de la Tillière et Les Fontaines d'Hertain (Porte du Hainaut) - L'Ecaillon (Coeur d'Ostrevent) - Décours et Traitore (CAD + CCCO + CAPH) 	<p>L'élaboration de plan de gestion pourra être engagée à l'issue de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1er janvier 2018.</p> <p>Un accompagnement fort par les services de l'Etat dans la procédure d'élaboration est important, d'autant que celle-ci est longue et complexe, et qu'elle combine des exigences hydrauliques et écologiques.</p> <p>Une aide à la rédaction du cahier des charges est à proposer.</p> <p>Une DIG devra ensuite être réalisée afin de permettre la mise en œuvre des plans de gestion.</p>			<p>EPCI compétentes au 1er janvier 2018, DREAL, DDTM, Agence de l'eau</p>	<p>TRES IMPORTANT</p>
<p>Inventorier les fossés, et les classer éventuellement dans le PLU ou PLUi, si leur préservation est jugée indispensable localement à la lutte contre les inondations.</p>	<p>Le chantier en cours de cartographie des cours d'eau par les services de l'Etat pourra être utile pour clarifier la distinction cours d'eau-fossé notamment.</p>				
<p>Sensibiliser les propriétaires riverains des cours d'eau et fossés pour leur rappeler leur responsabilité en matière d'entretien.</p>	<p>Cette sensibilisation doit permettre de lutter contre la défaillance des propriétaires pour l'entretien du réseau hydrographique. Elle peut passer via les journaux d'information communale par exemple.</p> <p>Des actions de contrôle semblent difficilement envisageables, à moins que des « brigades vertes » (comparables à l'équipe d'écogardes du Parc naturel régional) ne soient déployées par les EPCI.</p>				
<p>Améliorer l'instrumentation du nœud hydraulique du Douaisis, puis financer, installer, suivre et entretenir ces outils de suivi.</p>	<p>une étude apparaît nécessaire pour préciser les besoins notamment en débitmètre ou sondes, afin de mieux suivre les niveaux d'eau sur la partie amont du territoire d'étude.</p>			<p>CAD, DREAL, VNF</p>	<p>IMPORTANT</p>
<p>Rassembler et partager les consignes de gestion de chaque gestionnaire du territoire.</p>	<p>un comité de suivi annuel entre gestionnaires paraît nécessaire. Il doit permettre de partager les consignes de gestion de chacun, puis de faire évoluer ces consignes pour optimiser leur coordination.</p> <p>A terme la démarche pourrait aboutir à un règlement d'eau ou un protocole officialisé, avec l'identification d'un interlocuteur animateur et d'un « poste central » en cas de crise.</p> <p>Cette concertation entre gestionnaires concerne aussi les gestionnaires amont (Scarpe amont) et aval (en transfrontalière)</p>			<p>Gestionnaire d'ouvrages : DREAL-BRGM, VNF, SMAHVSBE, EPCI, PNR Scarpe-Escaut</p>	<p>TRES IMPORTANT</p>
<p>Poursuivre l'accompagnement des communes sujettes aux problématiques d'érosion agricole et sensibiliser les agriculteurs aux techniques de lutte contre l'érosion.</p>	<p>Proposer au(x) agriculteur(s) des conseils pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * évoluer les pratiques agricoles : usages des sols en hiver, sens des labours... * réaliser des aménagements d'hydraulique douce : haies, fascines, noues et fossés <p>Veiller à garantir l'entretien de ces aménagements, qui par ailleurs participent à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.</p> <p>L'association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols (AREAS) est un partenaire technique utile à associer.</p> <p>Des actions de prévention et lutte contre l'érosion ont déjà été menées localement (par la Communauté d'agglomération du Douaisis notamment).</p> <p>La thématique de l'érosion diffuse (qui impacte l'envasement des cours d'eau à terme) doit être prise en compte dans l'aménagement et la gestion des espaces agricoles.</p>			<p>Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, Département du Nord, Association AREAS, EPCI, Asso foncières de remembrement</p>	
<p>Objectif 3- Optimiser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme</p>					
<p><i>Besoin identifié</i></p>	<p><i>Constat et réflexions issus des groupes de travail</i></p>	<p><i>Echéance</i></p>	<p><i>Maître d'ouvrage pressenti</i></p>	<p><i>Partenaires pressentis</i></p>	<p><i>Priorité (selon échanges en groupes de travail)</i></p>
<p>Accompagner les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i), PLU)</p>	<p>L'accompagnement débute dès l'écriture du cahier des charges, où il doit être clairement identifiées les attentes en matière de prise en compte des risques d'inondation.</p> <p>Il s'agit d'éviter les urbanisations dans les zones inondées ou inondables, et ceci en priorité dans les 11 communes avec des zones AU concernées par des aléas inondations.</p> <p>De plus, il est nécessaire partout de réaffirmer l'obligation de réaliser des zonages pluviaux, notamment en renforçant la concertation entre la commune ou l'intercommunalité et le syndicat d'assainissement compétent.</p> <p>Enfin, cet accompagnement est nécessaire également pour les communes en tête de bassin versant, sur les versants de la Pévèle ou de l'Ostrevent, car les conséquences en aval sont souvent sous estimées ou méconnues.</p>			<p>PPA</p>	<p>TRES IMPORTANT</p>
<p>Sensibiliser les élus aux problématiques d'inondations et à la manière de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme.</p>	<p>Les porter à connaissance et les diagnostics renseignent de manière satisfaisante la question des inondations. Toutefois, entre la connaissance technique des enjeux et leur retranscription effective dans les documents, une marge de progression est identifiée et passe par une plus forte mobilisation des élus.</p> <p>Cette sensibilisation passe par des sessions de formation, des partages d'expérience, des lettres d'information...</p>				<p>TRES IMPORTANT</p>

Elaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations de la Scarpe-Aval

<p>Accompagner, informer et sensibiliser les aménageurs (privés et publics), notamment tout au long de la procédure du dossier loi sur l'eau afin de renforcer la prise en compte des risques d'inondations</p>	<p>Il convient de bien prendre en compte la problématique de gestion des eaux pluviales lors de la procédure loi sur l'eau. Les aménageurs doivent notamment respecter les prescriptions des SCOT/PLU/SAGE... L'accompagnement du projet par le service police de l'eau est utile dès l'amont, et possible à la demande du pétitionnaire.</p>				<p>IMPORTANT</p>
--	---	--	--	--	-------------------------

Objectif 4- Développer la culture du risque des élus et des habitants

<i>Besoin identifié</i>	<i>Constat et réflexions issus des groupes de travail</i>	<i>Échéance</i>	<i>Maître d'ouvrage pressenti</i>	<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Priorité (selon échanges en groupes de travail)</i>
<p>Rédiger une note caractérisant le risque d'inondation à l'échelle du périmètre de la SLGRI afin d'alimenter les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)</p>	<p>Le contexte économique et financier est difficile en commune, peu de moyen sont dégagés pour rédiger des DICRIM et des PCS, qui ne sont pas jugés prioritaires par les élus. Des modèles de DICRIM "simples" sont disponibles.</p>				
<p>Valoriser la connaissance acquise et à venir (aléas, risque, mémoire...) à travers des actions de communication (plaquette, presse...) et de sensibilisation (expositions, animations...)</p>	<p>Il n'y a pas de culture du risque sur le territoire et les acteurs de la gestion de crise ne sont pas connus de la population hormis le SDIS au travers des pompiers. La population ne se sent pas concernée et la mémoire collective est peu active. Les « bons réflexes » à avoir en cas d'événement majeur ne sont pas acquis (ex des inondations meurtrières d'octobre dans le sud est de la France). Un esprit citoyen « résilient » doit être développé. Ces actions peuvent être directes auprès des publics visés ou indirectes à travers des intermédiaires et notamment les acteurs de l'immobilier (notaires, agences immobilières, assureurs...) et de l'aménagement du territoire (collectivités...).</p>				
<p>Rappeler aux élus leur responsabilité en matière de risque et la nécessité d'anticiper la crise</p>	<p>Les élus ne se sentent pas non plus vraiment concernés dans la mesure où le territoire n'est pas régulièrement inondé. Il est nécessaire de compiler, de partager et de diffuser l'information afin que les élus puissent mesurer le risque et prendre les bonnes décisions. La diffusion du DICRIM doit être simple et synthétique afin d'être bien comprise (ex DICRIM de la commune de St Maur diffusé dans les boîtes aux lettres et sur site internet de la commune). Le séminaire des maires prévu en février-mars 2016 sur la SLGRI sera l'occasion de rappeler cette responsabilité.</p>				
<p>Étudier la mémoire des inondations passées afin d'améliorer la culture des risques d'inondations</p>	<p>Mettre en valeur les événements de référence dans la mémoire du territoire. Étude en cours (2015, SAGE Scarpe aval)</p>	<p>En cours (finalisation début 2016)</p>	<p>SAGE Scarpe aval</p>		<p>IMPORTANT</p>
<p>Poursuivre la diffusion de la connaissance au sujet des stations de relevage du minier</p>	<p>La connaissance sur les aléas autour des stations de relevage du minier en cas de panne a été modélisée par la Mission Bassin Minier en 2011. Les suites de cette études sont principalement: - la diffusion des cartes d'aléas dans les communes pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire (objectif 3) - l'identification plus précise des enjeux exposés dans ces enveloppes d'aléas et la mise en place de mesures de réduction du risque (objectif 5).</p>				

Objectif 5- Poursuivre les actions de gestion de crise déployées sur le territoire et encourager l'élaboration de plans communaux de sauvegarde sur les territoires à enjeux

<i>Besoin identifié</i>	<i>Constat et réflexions issus des groupes de travail</i>	<i>Échéance</i>	<i>Maître d'ouvrage pressenti</i>	<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Priorité (selon échanges en groupes de travail)</i>
<p>Valoriser le système d'alerte de l'Etat vigiecrue auprès des élus.</p>	<p>Les 4 stations de mesure du périmètre de la SLGRI (Flines les Râches sur le courant de Coutiches, Brebières sur la Scarpe canalisée, Etaing sur la petite Sensée et Arleux sur le canal du Nord) participent à la connaissance du tronçon de la Scarpe-aval. Toutes les données VNF sont disponibles (niveau d'eau et débit) et peuvent être intégrées dans le dispositif vigiecrue. La DREAL réalise actuellement les études nécessaires à la mise en place de nouvelles stations sur le tronçon de la Scarpe-aval (topographie, enjeux, modèle hydrographique pour prévoir la montée des eaux...). Cette étude n'inclut pas les affluents mais la DREAL peut accompagner les communes pour la mise en place de station d'alerte permettant de surveiller la hauteur des eaux.</p>			<p>DDTM/DREAL</p>	
<p>Accompagner les communes prioritaires dans la rédaction, l'animation et la mise à jour régulière de leur plan communal de sauvegarde (PCS)</p>	<p>Sur la base des cartes de risques, il est opportun d'identifier les communes prioritaires dans la mise en place des Plans communaux de sauvegarde (PCS). Il existe de nombreux exemples et outils d'aide à la rédaction des PCS (ex trame simplifiée de PCS avec tutoriel sur le site du ministère de l'intérieur). Ces sources d'information peuvent être diffusées par exemple via le site des services de l'État. Cette animation doit être pérennisée dans le temps, et le PCS régulièrement mis à jour, d'autant que les équipes municipales sont renouvelées tous les 6 ans. Les intercommunalités peuvent faciliter l'écriture des PCS.</p>		<p>Sous préfectures</p>		
<p>Diffuser une note utile pour la prise en compte des risques d'inondation dans les Plans de Particulier de Mise en Sureté (PPMS) dans les établissements scolaires.</p>	<p>Les communes pour les écoles primaires, les conseil départemental et régional pour les collèges et les lycées sont directement concernés. Ce PPMS est réglementaire, il s'agit de veiller à ce que les risques d'inondations y soient intégrés.</p>				
<p>Proposer des exercices d'alerte et de gestion de crise.</p>	<p>Ces exercices doivent permettre de renforcer les partenariats entre les services de l'Etat responsables de la gestion de crise au niveau régional ou départemental, et les communes et intercommunalités, chevilles ouvrières localement impliquées. Ces exercices peuvent notamment veiller à vérifier que les communes ont des systèmes d'astreinte efficaces.</p>		<p>Sous préfecture</p>	<p>SDIS 59, communes</p>	

Elaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations de la Scarpe-Aval

<p>Préciser et s'accorder sur les caractéristiques d'un "événement majeur" combinant les différents aléas inondation afin de mobiliser les acteurs.</p>	<p>Il a été imaginé dans un premier temps une modélisation combinée de l'ensemble des aléas avec les effets cumulés de débordements de cours d'eau, remontées de nappe, ruissellement urbain et rural, panne de stations de relevage du minier... Toutefois, le besoin réside en réalité plutôt dans la définition de ce que sera une crise majeure, avec une vision partagée des seuils dépassés et des niveaux d'eau sur la plaine de la Scarpe.</p> <p>Ainsi l'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une cartographie diffusable et partagée avec l'ensemble des données aléas existantes sur le territoire, tout type d'inondation confondue (et la mettre à jour au fur et à mesure d'amélioration de la connaissance). L'occurrence maximale étudiée est la centennale compte tenu des données existantes. - décrire et partager notamment avec les communes le "scénario catastrophe" (niveaux d'eau estimé par rapport à une altitude moyenne, part du territoire concernée...), en intégrant une vision transfrontalière. 	<p>Court terme</p>	<p>DDTM/DREAL</p>	<p>Gestionnaires des ouvrages et cours d'eau : VNF, DREAL/BRGM, SMAHVSBE, EPCI</p> <p>En concertation avec les SAGE limitrophes et en transfrontalier</p>	<p align="center">TRES IMPORTANT</p>
--	--	--------------------	-------------------	---	---